FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-611 DU 10 DECEMBRE 1998

portant nomination de Monsieur Claude Ruben FASSINOU en qualité de premier conseiller à l'ambassade du Bénin à Prétoria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 97-93 du 28 février 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 149/ PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant réglement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du ministère des Affaires étrangères et de la coopération et les textes modificatifs subséquents ;

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la coopération ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 18 novembre 1998 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Claude Ruben FASSINOU est nommé premier conseiller de l'ambassade du Bénin à Prétoria.

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Claude Ruben FASSINOU bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux premiers conseillers par décret n° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 susvisé. et les textes modificatifs subséquents.

Article 3 Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 décembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

le ministre des Affaires étrangères et de la coopération,

Kolawolé A.IDJI.-

le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1